



SN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2019 – 20H30

1. **Local de réunion de la salle de sports de la Rompude – autorisation de signature d'une convention de mise à disposition avec la Poste et fixation d'un tarif journalier forfaitaire**

Une convention sera signée avec la Poste pour l'occupation du local de la salle de sports de la Rompude pour faire passer l'examen du code de la route. La redevance est fixée à 50 € par journée d'utilisation.

2. **Local des Permanences sociales du Forum – autorisation de signature d'une convention de mise à disposition avec les organismes accrédités en qualité de « mutuelle communale » et fixation d'une redevance annuelle forfaitaire**

Le Centre Communal d'Action Sociale a accrédité le dispositif de mutuelle communale pour 3 organismes (Axa France, Mut'Com et MFIF) pour les habitants de la commune. Mme le Maire est autorisée à signer une convention avec chacun pour l'occupation du local des permanences sociales du Forum. La redevance est fixée à 200 € par an à raison d'une permanence par semaine pour chacun des 3 organismes.

3. **Subvention de fonctionnement aux associations – Année 2019 – 2^{ème} répartition**

Les membres du Conseil Municipal ont voté une attribution complémentaire de subvention de fonctionnement pour l'année 2019 à 6 associations pour un montant total de 21 300 €.

4. **Admission en non-valeur de titres de recettes**

Il est décidé d'admettre en non-valeur 8 titres de recettes pour un montant total de 721,35 € qui n'ont pu être honorés malgré les relances effectuées par le Trésorier.

5. **Poste « Argalas » - Extension réseau basse tension souterrain et pose de coffrets pour alimentation d'un nœud optique rue des Genévriers – Convention avec la Coopérative d'Electricité de St Martin de Londres**

Le conseil municipal approuve la convention proposée par la CESML fixant les conditions de mise en place des coffrets et l'extension de la ligne basse tension sur les parcelles BC n° 1 et 2, qui permettra l'alimentation d'un nœud optique nécessaire au déploiement de la fibre.

6. **Mise en place d'une navette gratuite pour les seniors**

Le conseil décide de mettre en place un service de transport à destination des seniors permettant de rejoindre, depuis leur domicile, le centre-ville, le centre de radiologie et le laboratoire d'analyses médicales

7. **Renouvellement de l'activité théâtre au collège François Villon – année 2019 / 2020**

L'activité théâtre à destination des collégiens en partenariat avec le foyer socio-éducatif du collège François Villon est renouvelée pour l'année scolaire 2019/2020. Elle s'adresse à un groupe de 14 à 28 élèves maximum durant 30 séances de deux fois une heure, du 19 septembre 2019 au 11 juin 2020. Une participation de la famille de 25 € par enfant sera demandée. La contribution du foyer socio-éducatif sera modulable en fonction du nombre d'inscrits et la participation de la Mairie a été fixée à 1 200 €.

8. ALSH pour adolescents et action jeunesse – Simplification des tarifs, modification des modalités d'encaissement et de remboursement des recettes

Le conseil valide les tarifs simplifiés à compter du 2 septembre 2019 et approuve la modification des modalités d'encaissement et de remboursement des recettes de la régie « Jeunesse et Multimédia ».

9. ALSH pour adolescents : modification du règlement de fonctionnement

Dans le but d'uniformiser le fonctionnement des structures petite enfance, enfance et jeunesse, qui va permettre la mise en place d'un dossier famille unique d'inscription, le règlement de fonctionnement de l'ALSH pour adolescent applicable à compter du 2 septembre 2019 est modifié.

10. ALSH pour adolescents : actualisation du projet pédagogique

Le conseil approuve l'actualisation du projet pédagogique de l'ALSH pour adolescent applicable à compter du 5 juillet 2019.

11. ALSH les Galopins : actualisation du projet pédagogique

Le conseil approuve l'actualisation du projet pédagogique de l'ALSH «Les Galopins » applicable à compter du 5 juillet 2019.

12. ALSH les Galopins : renouvellement de la convention avec le Comité d'Action et d'Entraide Social du Centre National de Recherche Scientifique (CAES du CNRS)

Le renouvellement de la convention avec le CAES du CNRS pour les enfants accueillis au sein de l'ALSH « Les Galopins » est approuvé.

13. Recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux de 2020

Après étude des propositions pour la représentation des membres du conseil municipal à la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup, les membres du conseil demandent l'application de l'accord n° 1 attribuant 11 sièges pour la composition du conseil communautaire après les élections de 2020.

14. Personnel territorial : mise à jour des taux de promotions pour les avancements de grade suite à la poursuite de la réforme des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)

Les taux de promotion pour les avancements de grade suite à la poursuite de la réforme des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations ont été mis à jour.

15. Personnel territorial : modification du tableau des emplois

Le nouveau tableau des emplois a été adopté.

16. Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE

Michèle LERNOUT